



Avant les démarches administratives

L'entreprise et le futur apprenti auront, dans tous les cas, pris contact avec l'établissement de formation, afin que le responsable pédagogique :

- valide les pré-requis académiques du candidat et s'assure de la cohérence de son projet professionnel avec la formation
- valide l'adéquation entre les missions proposées par l'entreprise et les objectifs de la formation,
- informe l'entreprise de son rôle, du référentiel de la formation et de la Charte d'Engagement Qualité de l'Apprentissage.

Les conditions préalables à l'embauche d'un apprenti:

Déclaration en vue de la formation d'apprentis

Art. L 6223-1 du Code du Travail

Toute entreprise peut engager un apprenti si l'employeur déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage et s'il garantit que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité, les compétences professionnelles et pédagogiques ainsi que la moralité des personnes qui sont responsables de la formation sont de nature à permettre une formation satisfaisante.

Compétences exigées du maître d'apprentissage

Art. L 6223-5 et L 6223-6 du Code du Travail

L'entreprise désigne parmi les salariés un Maître d'Apprentissage. Majeur, ce dernier doit offrir toutes les garanties de moralité et présenter des compétences professionnelles et pédagogiques (cf. tableau Codef - annexe 2).

Responsable de la formation de l'apprenti, le maître d'apprentissage peut s'entourer d'une équipe tutorale constituée de plusieurs salariés mais c'est lui qui assure la liaison avec l'établissement de formation. Le maître d'apprentissage doit être impérativement présent dans l'entreprise.

Accueil simultané d'apprentis

Art. R6223-6, R6223-7 et R6223-8 du Code du Travail

L'employeur (le chef d'entreprise) ou tout autre salarié de l'entreprise, possédant les qualifications requises, peut encadrer au maximum 2 apprentis (sauf dérogation accordée au niveau d'une branche) + 1 redoublant, dans la même année de formation ou non.

Cas particulier du secteur De l'hôtellerie-restauration

Arrêté du 22 juillet 2013 –
Avenant N°17 du 10 janvier 2013
de la convention collective

Depuis le 1^{er} aout 2013
Le maître d'apprentissage dans le secteur de l'hôtellerie Restauration doit être titulaire d'un permis de formation.
Cette obligation de formation concerne tous les maitres d'apprentissage qui n'ont jamais encadré d'alternant
Ceux ayant déjà encadré un alternant doivent suivre une formation de mise à jour du permis de former.

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

1

 **L'employeur prend contact avec le Service d'Enregistrement des contrats d'apprentissage concerné pour recevoir les documents à compléter**

Annexe 1 : Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées et documents utiles sur notre site : www.formasup-pds.fr

2

 **L'employeur et le futur apprenti complètent, signent le contrat d'apprentissage - CERFA FA13a - et joignent les éléments complémentaires**

Le contrat d'apprentissage doit être visé par FormaSup

FormaSup - 27, rue Royale – BP 2320
74010 ANNECY CEDEX

Forma-Sup transmet le dossier complet à la chambre pour enregistrement

**Annexe 2 :
Tableau de qualification minimale du Maître d'Apprentissage du CODEF**

Annexe 3 : CERFA FA 13a

Lorsque le contrat d'apprentissage est enregistré, la chambre se charge d'envoyer à l'employeur et à l'apprenti l'exemplaire original qui leur revient.

Il se charge également d'en transmettre une copie aux organismes suivants : URSSAF, Caisse de Retraites Complémentaires, Service Académique de l'Inspection du Travail, Forma-Sup des Pays de Savoie.

L'employeur s'adresse à :

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie** si l'entreprise est immatriculée au registre du commerce et des sociétés
- **La Chambre des Métiers** si l'entreprise inscrite au répertoire des métiers
- **La Chambre d'Agriculture** si l'entreprise relève du régime des assurances sociales agricoles
- **La Direccte** si l'entreprise relève du secteur public *(Voir fiche n°4 pour les spécificités du contrat d'apprentissage dans le secteur public)*

Le contrat d'apprentissage doit être transmis à la chambre pour enregistrement avant le début de l'exécution du contrat ou, au plus tard, dans les 5 jours ouvrables qui suivent.

Le contrat doit être accompagné des éléments suivants :

- les justificatifs de compétences du maître d'apprentissage : titres ou diplômes + justificatifs de l'expérience professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti.
NB : Ces éléments ne seront pas à transmettre pour un nouveau contrat conclu avec un apprenti préparant le même diplôme ou titre et suivi par le même maître d'apprentissage, sauf si l'entreprise n'a pas conclu de contrat d'apprentissage pendant une période de 5 ans à compter de la notification du contrat à la chambre.
- Le ou les documents requis par la réglementation si l'apprenti est de nationalité étrangère.

La chambre dispose d'un délai de 15 jours pour enregistrer le contrat, à compter de la réception d'un dossier complet.

NB : Si le dossier est incomplet, la chambre doit, dans ce même délai de 15 jours, en informer l'employeur et lui demander de fournir les éléments manquants. Elle dispose alors de 15 jours pour enregistrer le contrat à compter de la réception du dossier complet.

La chambre vérifie que le contrat est conforme à la réglementation applicable et notamment que le maître d'apprentissage remplit les conditions de compétence professionnelle exigée, que le plafond d'apprentis tutorés par maître d'apprentissage est respecté.

**L'entreprise déclare
l'embauche auprès de
l'URSSAF avant le début du
contrat d'apprentissage**

**L'entreprise contacte la
Médecine du Travail
pour la visite médicale
d'embauche de l'apprenti**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit, de type particulier : **l'entreprise effectue les mêmes formalités que pour toute autre embauche.**

Pour déclarer votre apprenti en ligne :
<http://www.urssaf.fr/>

Cliquez sur :

Espace employeur

Déclarer et payer

Vos déclarations uniques d'embauche :

accéder au site

Saisissez votre n° SIRET (bandeau gauche de l'écran)

1 seule déclaration pour 7 formalités : URSSAF, ASSEDIC, DDTEFP, Services fiscaux, Insee, Médecine du travail.

ANNEXE 1

COORDONNEES HAUTE-SAVOIE et SAVOIE

HAUTE-SAVOIE

SAVOIE

Chambre de Métiers
Service apprentissage

28, avenue de France – BP 2015
74011 Annecy Cedex

Tél. : 04 50 23 92 22
Fax : 04 50 23 92 84

7, rue Ronde
73024 Chambéry

Tél. : 04 79 69 94 15
Fax : 04 79 69 94 24

Chambre d'Agriculture
Service format^o emploi

52, avenue Iles
74000 Annecy

Tél. : 04 50 88 18 26
Fax : 04 50 57 46 65

1, rue Château
73000 Chambéry

Tél. : 04 79 33 82 88

CCIT
Service apprentissage

5, rue du 27^{ème} BCA - BP 2072
74011 Annecy Cedex

Tél. : 04 50 33 72 10
Fax : 04 50 33 71 17

5, rue Salteur
73024 Chambéry Cedex

Tél. : 04 57 73 73 73 (matin)
Fax : 04 79 33 56 84

DIRECCTE

48, avenue de la République
74960 Cran-Gevrier Cedex

Annecy - Chablais : M. MONTEL 04 50 88 28 95
Arve – Genevois : Mme MEYNET 04 50 88 28 87
Question particulière : MME DELBE 04 50 88 28 81
Fax : 04 50 88 29 04

Carré Curial
73018 Chambéry Cedex

Tél. : 04 79 60 70 03 ou 00
Fax : 04 79 33 19 75

ANNEXE 2


Tableau de qualification minimale du Maître d'Apprentissage du CODEF (Comité Départemental de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi)

Diplôme et expérience du maître d'apprentissage <small>(en relation directe avec la formation préparée par l'apprenti)</small>	Sans diplôme ni titre reconnus	Diplôme de niveau V (CAP, BEP...)	Diplôme de niveau IV (BT, Bac Pro...)	Diplôme de niveau III (BTS, DUT...)	Diplôme de niveau II et I (ingénieurs, maîtrise...)
Pour former des apprentis préparant des diplômes de niveau II et I <small>(ingénieurs, maîtrise...)</small>	6 ans d'activité prof. au niveau considéré + étude des dossiers cas par cas	5 ans d'activité prof. au niveau considéré + étude des dossiers cas par cas	4 ans d'activité prof. au niveau considéré + étude des dossiers cas par cas	3 ans d'activité prof. au niveau considéré	2 ans d'activité prof. en relation avec le diplôme préparé
Pour former des apprentis préparant des diplômes de niveau III <small>(DUT, BTS ...)</small>	6 ans d'activité prof. en relation avec le diplôme préparé dont 5 ans reconnu de niveau III	5 ans d'activité prof. en relation avec le diplôme préparé dont 3 ans reconnu de niveau III	3 ans d'activité prof. au niveau III en relation avec le diplôme préparé	2 ans d'activité prof. en relation avec le diplôme préparé	2 ans d'activité prof. en relation avec le diplôme préparé

- Les personnes justifiant de 3 ans d'activité professionnelle en relation avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti peuvent aussi exercer les fonctions de maître d'apprentissage, même si elles n'ont pas le niveau de qualification requis. Cette possibilité suppose toutefois l'avis du recteur, du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. R. 6223-24 CT

ANNEXE 3

CONTRAT D'APPRENTISSAGE - CERFA FA 13a

 N°10103105		CONTRAT D'APPRENTISSAGE Contrat régi par les articles L. 6221-1 à L. 6226-1 du Code du travail		Cerfa FA13
L'EMPLOYEUR				
Nom et prénom ou dénomination : _____		N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : _____		
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : N° _____ Voie _____		Type d'employeur : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Complément : _____		Employeur spécifique : <input type="checkbox"/>		
Code postal : _____ Commune : _____		Code activité de l'entreprise (NAF) : _____		
Téléphone : _____ / Télécopie : _____		Effectif salarié de l'entreprise : _____		
Courriel : _____@_____		Convention collective applicable : _____		
Caisse de retraite complémentaire : _____		Code IDCC de la convention : _____		
L'APPRENTI				
Nom et prénom : _____		Date de naissance : _____		
Nom d'usage : _____		Département de naissance : _____		
Adresse : N° _____ Voie _____		Régime social : <input type="checkbox"/>		
Complément : _____		Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
Code postal : _____ Commune : _____		Nationalité : <input type="checkbox"/>		
Téléphone : _____		Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Courriel : _____@_____		Situation avant ce contrat : <input type="checkbox"/>		
Représentant légal (renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) Nom et prénom : _____		Dernier diplôme ou titre préparé : _____ Dernière classe / année suivie : _____		
Nom d'usage : _____		Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : _____		
Adresse : N° _____ Voie _____		Diplôme ou titre le plus élevé obtenu, si différent du dernier : _____		
Code postal : _____ Commune : _____				
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE				
Nom et prénom : _____		Date de naissance : _____		
<input type="checkbox"/> L'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.				
LE CONTRAT				
Type de contrat ou d'avenant : _____		Type de dérogação : _____ <small>(renseigner si une dérogação a été demandée pour ce contrat)</small>		
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : _____		<small>(renseigner si ce contrat a eu lieu dans la même entreprise)</small>		
Date de début du contrat ou d'effet de l'avenant : _____		Date de fin : _____		
Durée hebdomadaire de travail : _____ heures _____ minutes				
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Rémunération		* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)		
1 ^{re} année, du _____ au _____ : _____ % du _____ ; du _____ au _____ : _____ % du _____ *				
2 ^e année, du _____ au _____ : _____ % du _____ ; du _____ au _____ : _____ % du _____ *				
3 ^e année, du _____ au _____ : _____ % du _____ ; du _____ au _____ : _____ % du _____ *				
4 ^e année, du _____ au _____ : _____ % du _____ ; du _____ au _____ : _____ % du _____ *				
Salaire brut mensuel à l'embauche : _____ €		Logement : _____ € / mois		
Avantages en nature : Nourriture : _____ € / jour				
LA FORMATION				
Établissement de formation responsable : _____		Diplôme ou titre visé par l'apprenti : _____		
N° UAI de l'établissement : _____		Intitulé précis : _____		
Adresse : N° _____ Voie _____		Code du diplôme : _____		
Complément : _____		Organisation de la formation :		
Code postal : _____ Commune : _____		1 ^{re} année, du _____ au _____ : _____ heures		
Visa de l'établissement de formation (cachet ou signature du directeur)		2 ^e année, du _____ au _____ : _____ heures		
		3 ^e année, du _____ au _____ : _____ heures		
		4 ^e année, du _____ au _____ : _____ heures		
		Inspection pédagogique compétente : _____		
		Date d'inscription de l'apprenti : _____		
<input type="checkbox"/> L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat				
Fait le _____ à _____		Signature de l'apprenti _____		
Signature de l'employeur _____		Signature du représentant légal de l'apprenti mineur _____		
CADRE RESERVE A L'ORGANISME D'ENREGISTREMENT				
Nom de l'organisme : _____		N° SIRET de l'organisme : _____		
N° de gestion interne : _____		Adresse de l'organisme : N° _____ Voie _____		
Date de réception du dossier complet : _____		Code postal : _____ Commune : _____		
N° d'enregistrement : _____		Date de la décision : _____		
		Numéro d'avenant : _____		
<small>Pour remplir le contrat renseignez-vous à la notice FA 14 ou effectuez votre démarche en ligne sur le site: www.aierance.emploi.gouv.fr</small>				